

RCS : REIMS Code greffe : 5103

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01008 Numéro SIREN : 878 096 437 Nom ou dénomination : AB PRETTY HOME
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/05/2022 sous le numéro de dépôt 3015

IDENTIFICATION

M BONDU ANTHONY

A COMPLETER

A COMPLETER

N° d'adhérent : 20201890095151

Pour le compte de :

SASU AB PRETTY HOME

55 RUELLÉ FLEURY

51110 BOURGOGNE-FRESNE

N° SIREN : 878 096 437

Période déclarée : 2021

Date limite de dépôt : 18/05/2022

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2065-BIS (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-A (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-B (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-C (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-G (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (Applicable à compter du 31/12/2021)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

1 - J'ACCEPTÉ DE RECEVOIR DES INFORMATIONS PAR MESSAGERIE

(VOIR ART. 39 ET SUIVANTS - LOI N° 78-17 DU 6/1/1978 MODIFIÉE EN 2004 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX
FICHIERS ET AUX LIBERTÉS)

Oui

Adresse de messagerie

bondu.anthony@gmail.com

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie

55 rue de la Libération

Code postal

51110

Ville

BOURGOGNE-FRESNE

Pays

FRANCE

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux
normal

Bénéfice imposable à
15%

Déficit (report du 2033-
B)

155

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles - Autres	70 000		70 000
TOTAL I (5)	70 000		70 000
TOTAL GENERAL (I + II)	70 000		70 000

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 000
Report à nouveau	-14 115
TOTAL I	-13 115
3 - Dettes	
Emprunts et dettes assimilées (4)	83 859
TOTAL III	83 859
TOTAL GENERAL (I + II + III)	70 744

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N	
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		
	Services	dont export et livraisons intracommunautaires		6 000
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				6 000
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres charges externes				2 852
		dont crédit-bail mobilier		
		dont crédit-bail immobilier		
Impôts, taxes et versements assimilés				503
		dont TP/CFE, CVAE		
Dotations aux amortissements				2 800
Total des charges d'exploitation (II)				6 155
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				-155
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				-155

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
		155
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
		155
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
		155

Immobilisations Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Terrains	14 000			14 000	
Constructions	56 000			56 000	
TOTAL rubrique I	70 000			70 000	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Constructions	2 800	2 800		5 600
TOTAL rubrique II	2 800	2 800		5 600

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Composition du capital social

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



SASU AB PRETTY HOME

Société à responsabilité limitée

Capital : 1 000 €

Siège social : 55 rue de la Libération, 51110 Bourgogne

RCS Reims 878 096 437

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 MAI 2022**

*L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt mai,
À quinze heures,*

Les associés de la SASU, société unipersonnelle au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 55, rue de la Libération 51110 Bourgogne, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Reims sous le numéro 878 096 437, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation :

Monsieur BONDU Anthony préside la séance en qualité de Président Directeur Général.

Sont présents :

Monsieur Bondu Anthony,

propriétaire de100 parts (sur 100)

Total des parts présentes : 100 parts (sur 100)

Sur les 100 parts de 10€ composant le capital social. En pleine propriété.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

DOCUMENTS

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Copies des lettres de convocation ;
- Rapport de gestion de la gérance ;
- Inventaire et comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce ;
- Texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

ORDRE DU JOUR

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce ;
- Approbation de ces conventions ;
- Décisions à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce.
- Questions diverses ;

Le Président donne lecture :

- Du rapport de gestion de la gérance,
- Du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, approuve la régularité de la convocation de l'assemblée et constate que le droit de communication et d'information des actionnaires a été respecté, et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 lesquels font apparaître un déficit de 155€.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à un déficit de 155 euros de la manière suivante :

Montant du report à nouveau	-155 euros
A titre de distribution de dividendes soit la somme de :	0 euros
Nouveau report à nouveau	-155 euros

Affectation du résultat de l'exercice :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

31/12/2018 :	N/A
31/12/2019 :	N/A
31/12/2020 :	N/A

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale approuve l'impôt supporté, qui s'élève à un montant de 0€.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Nous vous demandons de ratifier la rémunération allouée au gérant au cours de l'exercice du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 qui est de 0 euros Brut.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président Directeur Général

Monsieur Bondu Anthony
Président Directeur Général

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a series of loops and a horizontal line, likely representing the name 'Bondu'.